

Cotation

G : GRAVITE

Cotation	Critère d'appréciation	Niveau de critère d'appréciation
4	Très grave	Risque vital, Accident ou maladie mortel (électrocution; suicide)
3	Grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle (électrisation, dépression)
2	Significatif	Accident ou maladie avec arrêt de travail, réversible (entorse, fracture, douleur musculaire, burn out)
1	Peu grave	Inconfort, Accident ou maladie sans arrêt de travail, mineur (coupure, bleu / bosse, fatigue, irritation cutanée, anxiété)

F : FREQUENCE

Cotation	Niveau de critère d'appréciation
4	Tres fréquent : Exposition quotidienne
3	Fréquent : Exposition de l'ordre de 1 fois / semaine
2	Moyenne : Exposition de l'ordre de 1 fois / mois
1	Faible : Exposition de l'ordre de 1 fois / an

CALCUL DU RISQUE BRUT

Risque Brut = Gravité x Fréquence

M: MAITRISE

Cotation	Critère d'appréciation	Niveau de critère d'appréciation
1	Absente	Aucune mesure de maitrise- Absence de prévention, Protection, Moyens humains
0,7	Négligeable	Maitrise existante mais insuffisante - Le risque est maitrisé par un équipement de protection individuelle, adapté, systématiquement utilisé, régulièrement vérifié et maintenu en état ou mesure de protection collective insuffisamment efficace
0,5	Significative	Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité
0,3	Elevée	Mesure réduisant le risque à la source, Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, Compétence maintenue, Tests réguliers, Equipements de protection en place et efficaces, Consignes respectées.

CALCUL DU RISQUE NET

Risque Net = Risque Brut x Maitrise

La maîtrise du risque peut être « mesurée » en intégrant 3 paramètres :

- La technique (équipement de protection collective, EPI...)
- L'organisation (procédure d'utilisation...)
- Le personnel (formation, sensibilisation...)

R<3	Faible	Risque pouvant être traité à long terme : Ces risques sont considérés comme faibles. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire autre que celle de s'assurer que les mesures de contrôle demeurent en place.
3<R<9	Modéré	Risque à traiter à moyen terme : Les mesures de réduction des risques doivent être mises en oeuvre à moyen terme, en privilégiant la protection collective. Il faut s'assurer que ces mesures demeurent en place.
R>9	Elevé	Risque à traiter et à surveiller en priorité : Des mesures visant à réduire le risque doivent être mises en oeuvre en priorité. Il faut s'assurer que ces mesures demeurent en place.